

MAIRIE DE LACOURT-SAINT-PIERRE

REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

La commune de Lacourt Saint Pierre propose dans l'école un service de restauration pour les enfants scolarisés.

Deux services sont organisés :

- le 1^{er} pour les maternelles
- le 2^{ème} pour les primaires

Durant le repas, les enfants sont sous la responsabilité de la mairie et donc sont confiés à une équipe d'agents communaux.

1/ Organisation du service

Les menus sont élaborés, arrêtés et préparés par la Direction et la diététicienne de la société « Ansamble » et livrés chaque matin à la cantine en liaison froide. La remise en température, le service et l'encadrement sont assurés par le personnel municipal de l'école.

Les repas sont communiqués aux familles par l'affichage à l'entrée de l'école et consultables sur le site internet de la commune.

Aucun aliment ne devra être introduit dans l'espace scolaire. De même, aucun aliment ne devra être sorti de la cantine.

2/ Horaires

Le service est ouvert tous les jours scolaires de 12h00 à 13h30 pour les enfants inscrits ayant fréquentés l'établissement le matin. Ils sont alors pris en charge par les agents municipaux.

Ceux qui ne mangent pas à la cantine doivent être IMPÉRATIVEMENT récupérés à 12h00, à la fin des cours de la matinée.

3/ Tarifs

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et peuvent être revus en début de chaque année scolaire. **Le prix d'un repas pour l'année scolaire 2026-2027 est de 3.40€.**

4/ Inscriptions

Les repas sont commandés à l'avance, il est impératif de respecter ce fonctionnement.

Les parents responsables devront désinscrire leurs enfants en fonction de leur besoin et effectuer cette démarche directement sur le site BL ENFANCE ou en mairie auprès du personnel administratif.

Au cours de l'année scolaire, qu'il s'agisse de sorties scolaires ou absences diverses, vous devez signaler l'absence de votre enfant et le désinscrire à la cantine au moins 2 jours avant (week-end et jours fériés non compris) :

- Soit par internet sur votre espace famille.
- Soit par mail à la mairie à « mairie@lacourt-saint-pierre.fr »

À DÉFAUT, TOUT REPAS NON DÉCOCHÉ SERA FACTURÉ (sauf si vous fournissez un certificat médical dans les 48h00).

ATTENTION pensez À DÉCOCHER LES REPAS des jours que vous ne souhaitez pas réserver, AVANT le 15 AOÛT 2026 pour la rentrée de septembre et ainsi chaque mois.

MAIRIE DE LACOURT-SAINT-PIERRE

5/ Absences

En raison du grand nombre de manquement au règlement, la municipalité appliquera les consignes à la lettre, sans exception.

6/Santé

La commission, constituée du médecin scolaire, du directeur de l'école et de Madame le Maire, étudiera les profils des enfants allergiques ou présentant des troubles de santé.

Ces derniers ne pourront être accueillis que lorsque les parents auront signé le Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I).

NB : en dehors de cette procédure, le personnel municipal n'administrera aucun traitement médical à vos enfants.

7/Charte de bonne conduite de la cantine et comportement des familles.

La charte de bonne conduite devra être consultée et signée par les responsables légaux de l'enfant ainsi que par l'enfant lui-même, le coupon-réponse retourné avant la rentrée.

Si les règles de bonne conduite ne sont pas respectées, le personnel indiquera sur une fiche de suivi les manquements au règlement. Un mail sera envoyé, rapidement, aux parents afin de les informer. Si aucun changement n'est noté suite à ce premier envoi, l'enfant sera exclu temporairement ou définitivement de la cantine. **En cas d'incident majeur, l'enfant pourra être exclu sur le champ.**

8/Sécurité et crise sanitaire

En fonction des préconisations du gouvernement en matière de santé, le fonctionnement de la restauration scolaire pourra être modifié.

Par ailleurs, si les conditions de sécurité ou d'hygiène ne peuvent pas être garanties, Mme le Maire se réserve le droit de fermer l'école ou la cantine.

Fait le 18 juin 2026

Le Maire,
Antoinette Balocco

✂.....✂.....

COUPON A RETOURNER en Mairie avant le 30 juin 2026

Je soussigné(e) :

Responsable légal de :

Classe de :

Reconnais avoir bien pris connaissance du nouveau mode d'inscription à la cantine de Lacourt-Saint-Pierre.

Date.....

Signature du Responsable légal